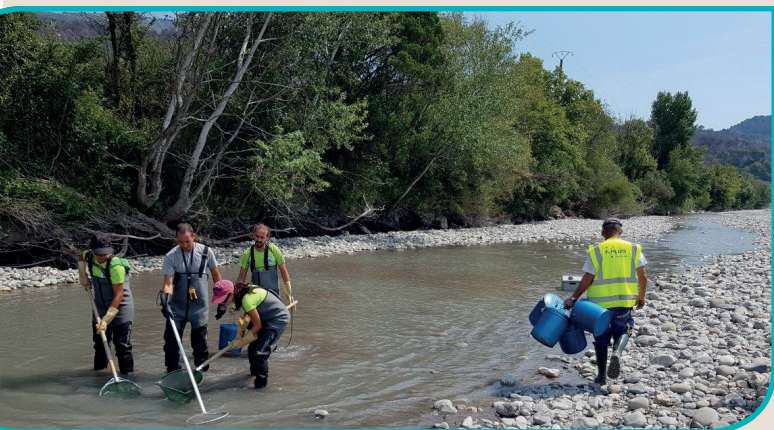
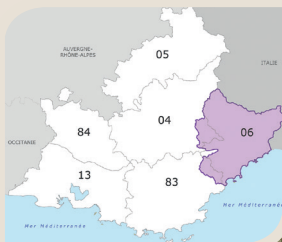


# Le schéma d'organisation des compétences locales de l'eau (Socle) sur le territoire du Syndicat mixte inondations aménagement et gestion de l'eau maralpin

## CONTEXTE

Le Département des Alpes-Maritimes est historiquement engagé dans la gestion de l'eau et du risque inondation.

La création du SMIAGE, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017, est le résultat d'un volontarisme politique afin de poursuivre l'action du Département au service des territoires et notamment des EPCI avec une volonté de mutualisation des missions affectées par la loi MAPTAM aux EPCI. Le Préfet a fortement appuyé cette démarche et particulièrement au lendemain des inondations de 2015.



## FINANCEMENT DE LA GEMAPI

Pour chaque EPCI, le coût des actions est déterminé pour quatre ans. Il est révisable à la hausse comme à la baisse.

La participation annuelle des membres au syndicat est lissée sur les quatre années à l'exception de la Métropole de Nice. Sur 10 EPCI FP, 4 ont décidé de lever la taxe GEMAPI (CCAPV, CAVEM, CCPP, CARF).

## MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMARCHÉ

La loi étant mal rédigée, la compétence GEMAPI étant définie par les items d'un article du Code de l'environnement qui n'a jamais été fait pour cela, le principe de mise en œuvre de la GEMAPI par le SMIAGE a été de **travailler par finalités**.

Les actions à mener ont donc été listées pour chacune des 2 finalités de la loi : réduire les inondations et restaurer les milieux aquatiques. Un tableau de bord répartit ces actions selon 3 catégories : les **missions obligatoires**, les **missions GEMAPI optionnelles** et les **missions complémentaires optionnelles**.

Le tableau ventile également ces actions par EPCI en spécifiant le mode d'action (transfert, délégation ou prestation) conformément aux termes du **contrat territorial** passé entre le SMIAGE et chaque EPCI.





## ZOOM SUR...

### Une mise en œuvre rapide

La conjugaison d'une volonté politique forte, d'un appui des services de l'Etat et d'une force de travail inhérente au SMIAGE avec une prestation de conseil et d'accompagnement juridique et financier ont permis une traduction opérationnelle de la GEMAPI pour les EPCI.

## QUI FAIT QUOI ?

Dans le cadre des contrats territoriaux, après avoir défini un socle commun de missions réalisées systématiquement par le SMIAGE, les EPCI ont choisi à la carte, pour les missions complémentaires, le mode de dévolution (transfert, délégation, prestation ou sans objet).

Parmi les 10 EPCI concernés, 5 ont fait le choix de la délégation (MNCA, CASA, CACPL, CARF, CLPF) et 5 ont fait le choix du transfert (CAPG, CLPP, CLAA, CAVEM, CCAPV).

## CONTACT

Katia SOURIGUERE  
 Chef du service planification  
 et gestion des cours d'eau, SMIAGE  
 04 89 08 96 56 / 06 64 05 24 75  
[k.souriguere@smiage.fr](mailto:k.souriguere@smiage.fr)

## EN SAVOIR +

### • ARPE PACA :

Claire POULIN / 04 42 90 90 58 / [c.poulin@arpe-paca.org](mailto:c.poulin@arpe-paca.org)  
 Nicolas METSU / 04 42 90 90 53 / [n.metsu@arpe-paca.org](mailto:n.metsu@arpe-paca.org)

Retrouvez d'autres retours d'expériences sur :  
[arpe-paca.org](http://arpe-paca.org) // [rrgma-paca.org](http://rrgma-paca.org)

## Syndicat Mixte pour les Inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau

Sources : Conseil départemental des Alpes-Maritimes, Bassins versants - Agence de l'Eau



## STRUCTURE PORTEUSE DE LA DÉMARCHÉ : Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau Maralpin (SMIAGE)

### LISTE DES EPCI CONCERNÉS SUR LE TERRITOIRE :

- ▶ Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)
- ▶ Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA)
- ▶ Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL)
- ▶ Communauté d'Agglomération Pays de Grasse (CAPG)
- ▶ Communauté d'Agglomération Riviera Française (CARF)
- ▶ Communauté de Communes Pays des Paillons (CCPP)
- ▶ Communauté de Communes Alpes d'Azur (CCAA)
- ▶ Communauté de Communes Pays de Fayence (CCPF)
- ▶ Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM)
- ▶ Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV)
- ▶ NB : Le Conseil départemental est le principal contributeur du SMIAGE au regard des missions transférées.